

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 janvier 2010
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Sous-Comité juridique****Quarante-neuvième session**Vienne, 22 mars-1^{er} avril 2010

Point 10 du projet d'ordre du jour provisoire*

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial**Rapport de la deuxième Réunion d'experts des Nations
Unies sur la promotion de la formation au droit de l'espace****(Téhéran, 12-13 novembre 2009)****I. Historique et objectifs**

1. La première Réunion d'experts des Nations Unies sur la promotion de la formation au droit de l'espace a été organisée à Vienne les 3 et 4 décembre 2007 (A/AC.105/908) pour donner suite à la demande formulée par le Sous-Comité juridique, à sa quarante-sixième session, tendant à ce que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat continue d'étudier la possibilité d'élaborer le programme d'un cours d'initiation au droit spatial qui pourrait être utilisé par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU (A/AC.105/891, par. 60).

2. Les participants à la Réunion ont examiné en première lecture le programme d'un cours d'initiation au droit spatial et sont convenus d'en poursuivre l'élaboration en communiquant par voie électronique et/ou en marge d'autres réunions. Un avant-projet de programme élaboré par le groupe d'enseignants participant à ces travaux a été présenté au Sous-Comité juridique, à titre d'information, à sa quarante-huitième session, en 2009 (A/AC.105/C.2/2009/CRP.5). Ce dernier a souligné le rôle important que les centres régionaux de formation pouvaient jouer en appuyant le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace et a encouragé la poursuite de l'élaboration du programme (A/AC.105/935, par. 120 à 124).

* A/AC.105/C.2/L.277.



3. La deuxième Réunion d'experts des Nations Unies sur la promotion de la formation au droit de l'espace a été organisée à cette fin à Téhéran, les 12 et 13 novembre 2009, juste après l'Atelier sur le droit de l'espace consacré au thème du "Rôle du droit international de l'espace dans le développement et le renforcement de la coopération internationale et régionale pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", lui-même tenu à Téhéran du 8 au 11 novembre 2009 (A/AC.105/956).

4. Le présent rapport donne un aperçu des travaux de la deuxième Réunion et en expose les principales recommandations et conclusions.

II. Programme

5. La Réunion avait pour principal objet de revoir le projet de programme en tenant compte des commentaires et observations reçus du Comité et des États membres.

6. Au cours de la Réunion, les participants ont évalué la structure et le contenu de la première version du programme sur le droit de l'espace en vue d'harmoniser et de perfectionner les informations qui seraient contenues dans chaque module. Ils ont également réfléchi aux moyens d'assurer la poursuite des travaux après la Réunion.

III. Participants

7. Les enseignants suivants ont participé à la Réunion: Maureen Williams (Association de droit international, Université de Buenos Aires), Armel Kerrest (Institut du droit de l'espace et des télécommunications, Université de Bretagne occidentale), Nataliya Malysheva (Centre international du droit de l'espace), Joanne Gabrynowicz (Centre national de télédétection et de droit de l'espace, Université du Mississippi), Vassilios Cassapoglou (Département d'études internationales, Faculté de droit, Université nationale et capodistrienne d'Athènes (retraité)), Tanja Masson-Zwaan (Institut international de droit spatial, Institut international de droit aérien et spatial, Université de Leyde), Paul Larsen (Centre de droit de l'Université de Georgetown), Haifeng Zhao (Faculté de droit, Harbin Institute of Technology), Elham Aminzadeh (Université de Téhéran) et Hodjat Khadjavi (Université McGill). Y ont également participé Ahmad Talebzadeh (Agence spatiale nationale iranienne) et des fonctionnaires du Bureau des affaires spatiales.

IV. Recommandations et conclusions

8. Les participants à la Réunion ont confirmé que le programme du cours d'initiation au droit de l'espace comprendrait deux modules complémentaires. Le premier, qui serait proposé à tous les étudiants, porterait sur les concepts de base du droit international et servirait d'introduction au régime juridique régissant la conduite des activités spatiales. Le second serait axé sur la fourniture d'informations sur le droit international et les réglementations applicables à certaines applications actuellement couvertes par le programme d'enseignement des centres, notamment la télédétection et les systèmes d'information géographique, la

météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences spatiales et atmosphériques.

9. Les participants ont examiné et adopté une structure harmonisée pour chacun des modules du programme.

10. Les participants se sont félicités de l'ajout d'un module sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et le droit international et les réglementations applicables, qui était élaboré en prévision des cours qui seraient proposés à l'avenir sur ces systèmes par les centres régionaux.

11. Les participants sont convenus d'examiner la possibilité d'inclure, dans chaque module, une section permettant aux étudiants de tester leurs connaissances sur le sujet.

12. Les participants sont convenus que le cours d'initiation au droit spatial devait être dispensé par des professionnels disposant d'une formation en droit.

13. Les participants ont prié le Bureau des affaires spatiales de demander aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU des informations supplémentaires sur leurs activités actuelles et la mise en œuvre future du programme sur le droit spatial.

14. Les participants sont convenus de poursuivre leurs travaux par voie électronique et en se réunissant en marge d'autres activités dans le courant de 2010.
